

Qu'apprend mon enfant à l'école ?

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

Le socle commun recense tout ce que votre enfant doit maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire : des connaissances, des capacités à les utiliser, des valeurs et des attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'adulte et de citoyen.

SEPT GRANDES FAMILLES DE SAVOIRS

Tous ces savoirs sont organisés en sept grandes familles, les « compétences ». Votre enfant doit être capable de :

- 1.** maîtriser la langue française, à l'oral et à l'écrit
- 2.** comprendre et se faire comprendre dans une langue vivante étrangère
- 3.** être capable de résoudre des problèmes mathématiques et se construire une culture scientifique et technologique (la Terre et l'Univers, la matière et l'énergie, le vivant, etc.)
- 4.** maîtriser les techniques usuelles de l'information et de la communication
- 5.** acquérir des repères en histoire, en géographie, en littérature et en arts : la culture humaniste

6. maîtriser les règles élémentaires de la vie en société : les droits et les devoirs du citoyen, les principes et le fonctionnement des institutions, etc.
7. être autonome, apprendre à mener des projets à bien, construire son projet d'orientation.

Les **programmes** de l'école primaire et du collège intègrent ces 7 compétences.

UN LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES, POUR SUIVRE LES PROGRÈS DE VOTRE ENFANT

Le livret est un outil de **suivi personnalisé** de l'enfant, pour la famille et les équipes éducatives. Il le suit pendant toute sa scolarité obligatoire, à l'école puis au collège. À l'école primaire, le livret personnel de compétences fait partie du livret scolaire.

Les enseignants complètent les attestations du livret à trois moments-clés de la scolarité :

- ▶ en **CE1**, en français, en mathématiques et sur les compétences sociales et civiques
- ▶ en **CM2** et en **3^e**, sur les 7 compétences du socle.

À chaque étape, l'école ou le collège vous transmet les résultats de votre enfant. S'il a des difficultés, l'équipe éducative lui proposera une **aide individualisée**.

Votre enfant doit maîtriser le socle commun pour obtenir le diplôme national du brevet. S'il n'a pas acquis toutes les compétences du socle à la fin de la 3^e, son livret est transmis au lycée ou au CFA dans lequel il poursuit sa formation.

EN SAVOIR PLUS

+ www.education.gouv.fr/socle-commun